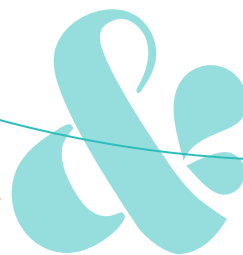


# Flash Inf' Eaux

## L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 21 juin 2024, à Redon (35).  
Flash Inf'Eaux #7 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 21 juin 2024

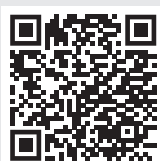
### EXPRESSION POLITIQUE

C'est avec plaisir qu'Eaux & Vilaine a inauguré ce jeudi 20 juin 2024 l'**Aqueduc Vilaine Atlantique**, aux côtés du SMG Eau 35. Ce projet est l'aboutissement d'une longue histoire commencée par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) avant l'évolution de notre EPTB, afin de garantir la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des départements 35, 44 et 56.

2022 nous a rappelé le rôle essentiel de l'eau, que ce soit pour la consommation humaine, les activités économiques ou la biodiversité de nos cours d'eau et zones humides.

Le **Rapport d'activités 2023** a pour but de rendre compte des actions phares portées par Eaux & Vilaine au cours de l'année précédente afin de préserver la ressource en eau. L'organisation, les moyens financiers et l'expertise sont bien présents au sein d'Eaux & Vilaine pour relever ces défis.

Pour consulter le rapport complet, rendez-vous sur :



**Jean-François MARY,**  
Président d'Eaux & Vilaine.

### GOVERNANCE

## Une vice-présidence Biodiversité

La biodiversité est un enjeu majeur commun à toutes les missions portées par Eaux & Vilaine, au bénéfice de l'eau de qualité et en quantité.

En vue de définir une véritable stratégie Biodiversité, les membres du Comité syndical ont été sollicités mi-mars 2024 via un questionnaire afin de connaître leurs attentes et définir le niveau d'ambition d'Eaux & Vilaine.

Les réponses soulignent l'intérêt des élus :

- d'offrir davantage de visibilité aux actions déjà menées et intégrer davantage d'enjeux biodiversité dans les actions ; de défendre le principe de solutions fondées sur la nature suivant les moyens mobilisables ;
- de consolider la connaissance, de proposer des orientations suivant les pressions et responsabilités biologiques identifiées par territoire et d'appuyer les porteurs de projets publics dans le cadre d'appel à projet.

En séance du 15 mars, la volonté de constituer un groupe de travail Biodiversité a émergé. En complément, **Patrick Le Diffon est désigné pour assurer la Vice-Présidence en charge de la Biodiversité et porter ce groupe de travail.** L'ordre du jour de chaque séance serait établi sur proposition des élus, et la séance, animée par la nouvelle Unité Biodiversité d'Eaux & Vilaine.

## De nouveaux délégués au Comité syndical

**Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)**, déjà membre au sein du collège des EPCI, adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au collège Eau potable.

Par délibération en date du 4 avril 2024, le Conseil communautaire a désigné ses délégués afin d'être présent au sein des 2 collèges :

- Collège Eau Potable : Thierry EVENO et Denis BERTHOLOM.
- Collège des EPCI : Michel GUERNEVÉ.

## Approbation du compte administratif 2023

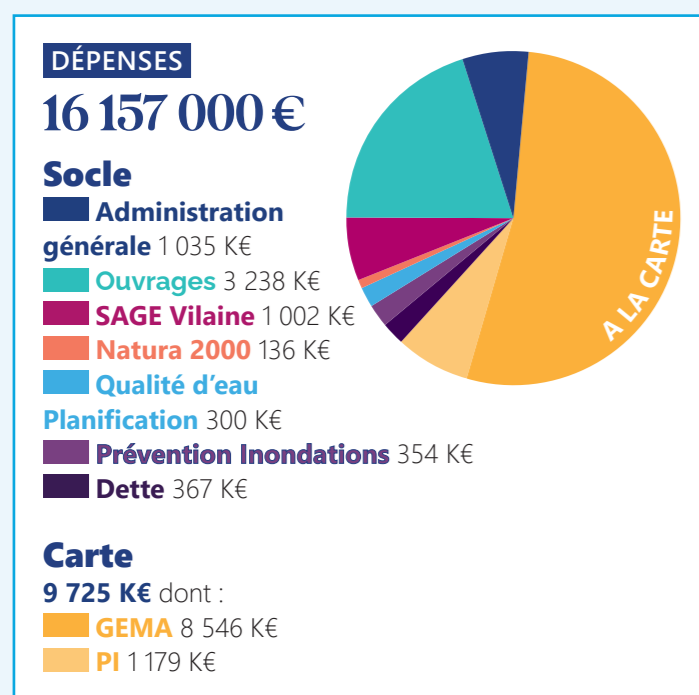
Les compétences d'Eaux & Vilaine sont composées de compétences obligatoires, dites Socle ; et de compétences À la carte. La présentation du Compte administratif 2023 tient compte de cette distinction.

La dotation statutaire des départements et EPCI et des syndicats d'eau potable constituent une ressource essentielle du budget principal : 1 200 000 €. En 2023, la participation du budget annexe Eau Potable est sensiblement identique aux 2 années précédentes en raison d'une pause dans les investissements sur le barrage d'Arzal.

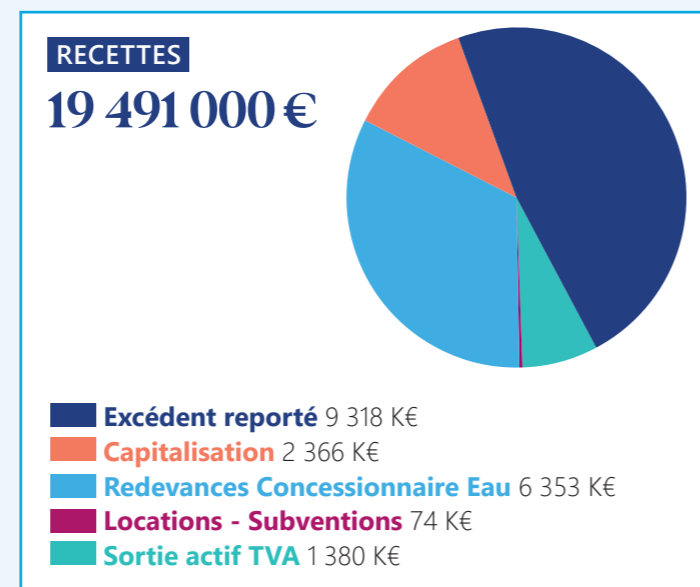
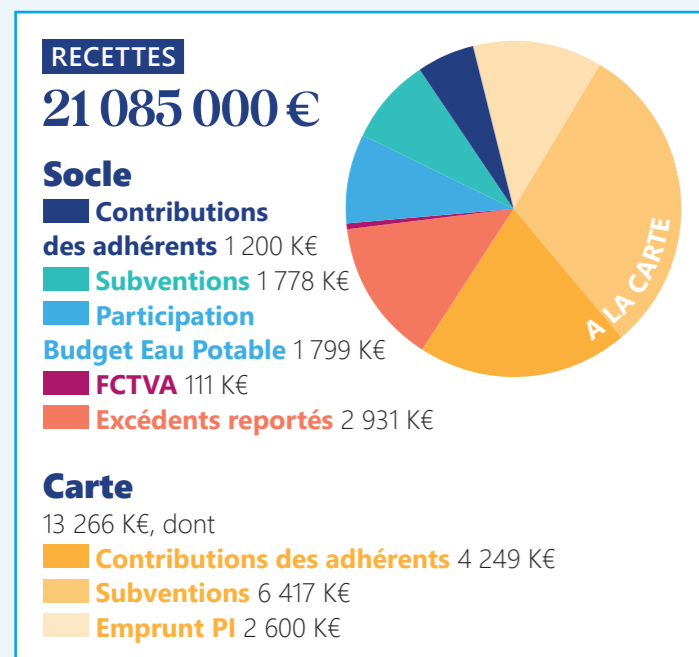
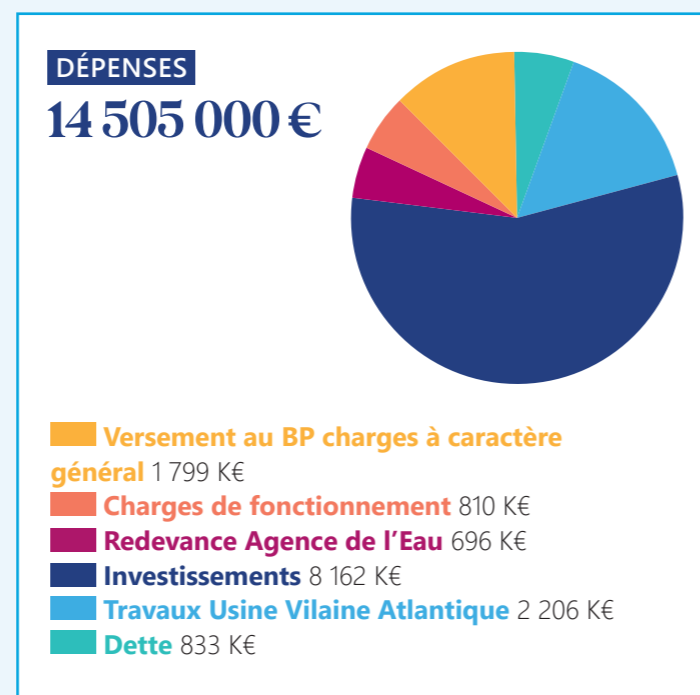
**Ainsi, le compte administratif d'Eaux & Vilaine pour le budget principal est passé en dépenses de 11 752 000 € en 2022 à 16 157 000 € en 2023, et de 14 720 000 € en 2022 à 21 085 000 € en 2023 en recettes.**

**Pour le budget eau potable, les dépenses sont passées de 9 397 000 € en 2022 à 14 505 000 € en 2023 et les recettes de 21 082 000 € en 2022 à 19 491 000 € en 2023.**

### BUDGET PRINCIPAL



### BUDGET EAU POTABLE



#### EAU POTABLE

### Participation financière d'Eaux & Vilaine dans la réparation du barrage de la Valière

Eaux & Vilaine est propriétaire et gestionnaire des 3 barrages de la Vilaine amont situés sur le territoire de Vitré Communauté. Ces ouvrages assurent de multiples fonctions dont la production d'eau potable, indispensable au fonctionnement des usines de production gérées par le Syndicat Eau des Portes de Bretagne.

A l'automne 2023, des travaux de maintenance ont été programmés sur la Valière, nécessitant la fermeture de la conduite d'eau brute du 12 au 21 octobre. Pour alimenter la conduite existante, une conduite provisoire a été installée en aval du tronçon déconnecté. Malheureusement, une fuite a nécessité des travaux en urgence, en début d'année 2024.

Ces travaux conjoints avec Eaux & Vilaine ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Eau des Portes de Bretagne pour un montant de 89 900 € HT, **coût qui sera supporté à hauteur de 33 % par Eaux & Vilaine.**



#### MILIEUX AQUATIQUES ET BIODIVERSITE

### Deux nouvelles conventions de délégation entre l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine et la Communauté de communes de l'Ernée, et Laval Agglomération.

Eaux & Vilaine exerce, pour le compte de ses EPCI membres, les compétences GEMA et associées dans le cadre d'un protocole définissant les modalités d'intervention d'Eaux & Vilaine. Les EPCI situés sur le territoire, qui ne sont pas membres d'Eaux & Vilaine, peuvent bénéficier de l'expertise d'Eaux & Vilaine sous forme de délégation. Cette délégation est établie par conventions qui, dans ce contexte, visent à organiser l'exercice de la compétence GeMA et des missions qui y sont associées.

Chaque partenariat avec les EPCI, notamment ceux situés en tête de bassin versant, est primordial pour Eaux & Vilaine. Précisément pour la Communauté de communes de l'Ernée et Laval Agglomération, **deux nouvelles conventions de délégation entre l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine et la Communauté de communes de l'Ernée, et Laval Agglomération seront établies** sur les durées de contractualisations avec les partenaires financiers.

La participation annuelle de ces EPCI sera la suivante :

- Une **contribution fixe annuelle** pour financer les postes des unités et des fonctions supports et les frais de fonctionnement (clé de financement 70% superficie - 30% population appliquée au montant du reste à charge de ces dépenses) ;
- Une **contribution variable annuelle** pour toutes les autres prestations. L'EPCI paiera la totalité du reste à charge de ce qui se passe sur son territoire (ou au prorata de la clé de financement si des actions sont partagées avec l'Unité de Gestion).



#### EAU POTABLE

### De nouvelles conventions pour la fourniture d'eau potable

En séance du 15 décembre 2023, le Comité syndical a validé les tarifs Eau potable qui s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux membres du collège Eau potable, à savoir : Cap Atlantique-La Baule-Guérande Agglomération ; la Carene ; Eau du Morbihan ; Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Ouest 35 ; et le SMG Eau 35. En complément de cette tarification, Eaux & Vilaine précise les **modalités de fourniture d'eau à ses collectivités partenaires, à travers la signature de conventions** indiquant le périmètre, les points de livraison, la procédure de facturation, les débits souscrits, la communication des données, l'engagement de volume annuel, les conditions de révision des tarifs...



Eaux & Vilaine à pied d'œuvre pour sécuriser l'ouvrage fragilisé suite à la tempête Céline, en partenariat avec la Mairie de Damgan et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

## PRÉVENTION DES INONDATIONS

### Modification du projet de système d'endiguement de l'entrée de bourg de Damgan

Un projet de système d'endiguement à l'entrée du bourg de Damgan est actuellement en cours. Toutefois, afin de tenir compte des enjeux environnementaux (préservation de la haie et des habitats des espèces protégées) et des souhaits de la commune (réduction au maximum de l'emprise sur le parking), **le tracé de la digue a été affiné pour un budget prévisionnel de 270 k€ HT.**

Afin de se prémunir du risque de brèche, un déversoir est prévu. Le tracé a également été optimisé sur la partie nord de la digue pour réduire l'impact sur la zone humide. Pour compenser la suppression d'une partie de la zone humide, les travaux nécessiteront le retrait du remblai au plus près de la digue et la restauration d'une zone humide.

La parcelle située au nord du tracé sera acquise par la commune qui mettra à disposition d'Eaux & Vilaine la portion utile à la construction, à la surveillance et à l'entretien du système d'endiguement.

Une **convention de gestion** a été établie avec la commune de Damgan pour fixer les modalités de gestion et définir les missions et engagements réciproques.

### Réhabilitation du système d'endiguement de la grande plage de Damgan

En octobre 2024, la tempête Céline a frappé les côtes morbihannaises et a endommagé un tronçon de 35 m de la digue de Damgan qui s'étend sur 2 km. Un terrassement en pied d'ouvrage et l'installation de 330 tonnes d'enrochements fixés par un coulage de béton, sont venus sécuriser temporairement la digue.

**Des travaux de réhabilitation du tronçon endommagé sont envisagés au printemps 2025.** Pour financer ces travaux, une demande de subvention Fonds vert a été adressée aux services de l'Etat. Le solde restant sera inscrit au budget 2025 et nécessitera une mise à jour du protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » établi entre Arc Sud Bretagne et Eaux & Vilaine.

**Le Bureau syndical du 20 septembre 2024 validera l'avant-projet et autorisera le dépôt du dossier réglementaire. Eaux & Vilaine se chargera aussi de solliciter les subventions mobilisables pour ce projet (Fonds vert, dotation de solidarité, FPRNM...).**



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 21 juin 2024.

## COMITÉ SYNDICAL D'EAUX & VILAINE

4 | 4

**COMPOSITION | COLLÈGE EPCI** | Arc Sud Bretagne | Bretagne Porte de Loire Communauté | Brocéliande Communauté | Cap Atlantique | Centre Morbihan Communauté | CC Bretagne Romantique | CC Châteaubriant-Derval | CC d'Erdré et Gesvres | CC Pays de Pontchâteau - Saint Gildas des Bois | CC Région de Nozay | CC de la Région de Blain | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Liffré-Cormier Communauté | Montfort Communauté | De l'Oust à Brocéliande Communauté | Pays de Châteaugiron Communauté | Ploërmel Communauté | Pontivy Communauté | Questembert Communauté | Redon Agglomération | Rennes Métropole | Roche aux Fées Communauté | Saint-Méen Montauban Communauté | Val d'Ille Aubigné Communauté | Vallons de Haute Bretagne Communauté | Vitré Communauté **COLLÈGE EAU POTABLE** | Cap Atlantique | Golfe du Morbihan Vannes Agglomération | Ouest 35 | Syndicat Eau du Morbihan | CARENE Saint-Nazaire Agglomération **COLLÈGE RÉGION - DÉPARTEMENTS** | Région Bretagne | Département d'Ille-et-Vilaine | Département de Loire-Atlantique